

## Adoption du règlement CV. 565-1 – Code d'éthique et de déontologie des élus

### **Avis aux personnes concernées**

Avis public est par la présente donné que, lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 mai 2026, le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement CV. 565-1 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement :

- Au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil, durant les heures d'ouverture ;
- En faisant la demande par courriel à l'adresse [mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca)

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à la Ville de Saint-Gabriel ce 5 mai 2026.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

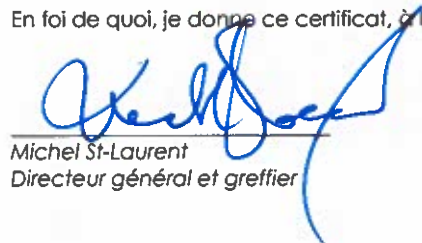
---

### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier, certifie que j'ai publié l'avis conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 5 mai 2026, à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil, et en le publiant sur le site web de la ville au [www.ville.stgabriel.qc.ca](http://www.ville.stgabriel.qc.ca).

J'atteste que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à la Ville de Saint-Gabriel ce 5 mai 2026.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier